



Le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal

sur Zoom
de 13 h 30 à 16 h

Ateliers d'information gratuits portant sur les droits et recours en santé mentale

Action Autonomie le collectif pour la défense des droits en santé mentale de Montréal propose 6 ateliers d'information gratuits axés sur les droits et recours des personnes qui utilisent des services de santé mentale dans le système de santé. Nos ateliers sont ouverts à tout le monde. Ils sont utiles aux personnes premières concernées, aux intervenants du milieu, aux étudiants et stagiaires dans le domaine, aux divers bénévoles et membres de CA d'organismes en SM, aux travailleurs du réseau de la santé, au corps policier, etc.

Jeudi, 19 février

Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui (garde en établissement)

Seule loi permettant de priver de sa liberté une personne majeure qui n'a pas commis de crime. Loi d'exception qui devrait être utilisée avec parcimonie. Pourtant, il y a de plus en plus de personnes amenées à l'hôpital grâce aux dispositions de cette loi. Nous vous la présentons en détail car il est essentiel de bien la connaître pour faire face à cette situation.

Jeudi, 26 février

Autorisations judiciaires de soins (AJS)

L'AJS est une procédure par laquelle un médecin peut obtenir de la cour l'autorisation de forcer une personne à subir un traitement médical sans son consentement. Cette autorisation est souvent valide plusieurs années. L'atelier est fait pour comprendre les droits et recours qui encadrent l'AJS. On y explique aussi qui peut en faire l'objet, pourquoi et quels sont les impacts sur la vie des personnes qui y sont assujetties.

Jeudi, 5 mars

Loi sur la gouvernance des services de santé et les services sociaux (LGSSSS)

La LGSSSS, ça parle de quoi? C'est pour qui? Le droit, pour tout le monde, à des services adéquats, avec continuité, personnalisés; le respect de l'intimité, le droit d'être traité avec dignité, d'être accompagné et assisté, de choisir le professionnel ou l'établissement duquel on veut recevoir des services...

Jeudi, 12 mars

Le consentement aux soins

Le consentement aux soins se trouve au cœur des droits en santé mentale. Il ne s'agit pas uniquement d'accepter ou de refuser un soin, il doit également être *libre* et *éclairé*. Mais qu'est-ce que ça signifie exactement? Dans quelles situations doit-on me demander mon consentement? Est-ce que je peux changer ma décision? Existe-t-il des exceptions?

Jeudi, 19 mars

Santé mentale et vieillissement : une perspective critique

L'âgisme est bien présent dans le réseau québécois de la santé mentale. Les personnes vieillissantes y sont perçues comme non prioritaires et leurs plaintes, malaises et symptômes sont souvent considérés comme normaux en raison de leur âge. Nous proposons une discussion collective sur les difficultés rencontrées par les personnes âgées de 50 ans et plus vivant ou ayant vécu avec un problème de santé mentale (problématique sociale, respect des droits, accès aux services, etc.)

Lundi, 30 mars

Travail et santé mentale

Le milieu du travail est une jungle. Pour comprendre les rouages du processus d'embauche et les défis liés à la santé mentale. Il y sera question de nos droits lors du processus d'embauche, de la sélection de candidat.es, sur la divulgation d'informations personnelles, sur la protection de notre vie privée, etc.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Pour vous inscrire, merci de courrieller vos noms, no de téléphone et adresse courriel à Brigit-Alexandre : bbussiere@actionautonomie.qc.ca en précisant l'atelier qui vous intéresse. Des questions? 514 525-5060